

✓ Intercommunalité

Le préfet a fait une proposition à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) pour ce qui concerne les communes isolées. Cette proposition me semble empreinte de bon sens et de cohérence territoriale, et j'espère qu'il n'y aura pas de manœuvres d'arrière-boutique pour revenir dessus : Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux devraient constituer une intercommunalité à trois, et Maurepas et Coignières devraient rejoindre Le Perray-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi. Voici donc pour l'instant éloignée l'hypothèse de voir une ou plusieurs de ces communes rejoindre notre intercommunalité rurale et résidentielle.



Toutefois, le souhait de l'actuelle majorité nationale de mettre en place son projet de « métropoles » pourrait conduire à passer en Ile-de-France à des intercommunalités de 200 000 habitants : ceci peut sans doute se concevoir pour Paris et la Petite Couronne, mais pour les secteurs ruraux de la Grande Couronne c'est une perspective inquiétante : comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire le mode de représentation des collectivités dans les conseils communautaires est extrêmement défavorable pour les petites communes et un passage à des intercommunalités de 200 000 habitants signifie nécessairement nous voir intégrés dans des structures où les grandes communes auront à elles seules le pouvoir de décision sur de nombreux points, et notamment sur l'urbanisme par le biais des PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunaux). La majorité précédente n'était cependant pas en reste, qui nous promettait à moyen terme une dizaine d'intercommunalités de 150 000 à 200 000 habitants sur les Yvelines...

Comme l'a dit Vanik Berberian, Président de l'Association des Maires Ruraux de France, nous souhaitons que l'Etat, quels que soient les partis au pouvoir, ne nous impose pas une marche forcée vers une intercommunalité technocratique et sans ancrage dans la réalité, mais une intercommunalité construite pas à pas, sans précipitation, dans le respect des relations de proximité et dans l'intérêt des populations qui ont choisi de venir vivre sur ces territoires ruraux. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, je ne crois pas au modèle unique imposé par l'Etat avec une vision très parisienne de notre développement et de notre fonctionnement.

✓ Rythmes scolaires

Un questionnaire destiné aux familles et élaboré par les élus des cinq communes participant au regroupement de l'Ecole Maternelle Intercommunale à Thoiry doit être distribué au retour des congés de Toussaint. Je rappelle en effet que nous avons une contrainte supplémentaire pour ce qui concerne nos cinq communes, à savoir proposer le même choix pour la demi-journée travaillée en plus du calendrier actuel pour les cinq écoles élémentaires et l'école maternelle intercommunale (mercredi matin ou samedi matin). Toutefois, ici aussi, comme de nombreuses communes, nous souhaiterions que la mise en place de ces nouveaux rythmes puisse être différée à septembre 2015 ou 2016, tant sont complexes les modalités d'organisation et de mise en place des accueils hors temps scolaire, pour autant qu'on souhaite faire donner de la qualité à ce temps d'accueil. Cependant, si la date de la rentrée 2014 reste imposée, nous devons montrer que les communes rurales sont aussi capables de proposer une organisation cohérente au profit des enfants, sans quoi certains ne se priveront pas de nous proposer à nouveau la fermeture des écoles rurales au bénéfice de regroupements intercommunaux, en nous expliquant que ce sera plus facile d'organiser les temps scolaires et périscolaires dans des grandes structures qui disposeront des équipements et des personnels... Plus facile ce n'est pas impossible, mais ce ne sera certainement pas un bienfait pour les enfants...

✓ Travaux à Marcq

Enfouissement des réseaux aériens rue d'Autouillet, rue du Sablon et place de la Mairie :

Au moment où j'écris cet éditorial, les travaux sont terminés, en dehors de quelques finitions mineures restant à réaliser. Concernant l'éclairage public, nous avons la particularité d'avoir trois secteurs dans Marcq fonctionnant soit sous programmation avec une horloge, soit avec des détecteurs crépusculaires ; ceci induit des mises en route décalées en fonction des secteurs, et nous allons solliciter une entreprise pour essayer d'uniformiser les mises en route et extinctions.

Eglise Saint-Rémy :

l'appel d'offres pour la rénovation de quatre panneaux de vitraux lancé cet été a permis de retenir une entreprise, qui commencera le chantier en novembre pour le terminer en mars. Il s'agit de l'entreprise « Vitraux d'Art Patrick Forfait », qui assure notamment l'entretien des vitraux des édifices de Rouen (Cathédrale, Abbatale Saint-Ouen, Aître Saint-Maclou, entre autres) et qui vient de terminer la restauration des vitraux de la Merveille au Mont-Saint-Michel. Comme annoncé précédemment, le tabernacle en bois doré des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sera restauré. Par ailleurs, suite au diagnostic de l'entreprise en charge de l'entretien de la cloche et de l'horloge, un chantier imprévu mais nécessaire sera conduit sur la cloche et le beffroi de l'Eglise Saint-Rémy de Marcq, qui nécessitera que Jeanne-Henriette (c'est le nom de baptême de notre cloche) soit descendue au sol, ce qui ne lui est jamais arrivé depuis qu'elle a été mise en place en 1843, sous le règne de Louis-Philippe.

Travaux sur les bâtiments communaux :

1. Salle Michel Cacheux :

- mise aux normes du conduit de cheminée,
- création d'une dalle de déchargement devant l'arrière-salle et l'atelier communal

2. Chalet du tennis des Bruyères et abribus place de la Mairie :

La réfection complète des toitures (toit métallique) devrait être réalisée au mois de décembre.

3. D'autres chantiers prévus ont dû être différés :

Mairie-Ecole :

Création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous venons juste de recevoir le courrier du Ministère de l'Intérieur nous confirmant qu'une subvention dite de réserve parlementaire de Madame Catherine Tasca nous a été attribuée, mais nous devons attendre la notification de la Préfecture des Yvelines pour lancer l'appel d'offres.

Stade Marie Leblan :

Deux entreprises avaient été sollicitées pour l'établissement d'un devis initial pour la préparation du dossier d'appel d'offres, mais n'ont toujours pas répondu. Nous venons d'en solliciter une troisième (elle travaillait sur Marcq pour l'enfouissement des réseaux).

Salle Michel Cacheux :

Réfection du plancher de scène (attente d'un nouveau devis), création d'un escalier escamotable pour l'accès à la chaufferie (attente du devis initial). Ecole élémentaire : l'amélioration de l'éclairage dans deux salles de classes.

Chalet du stade Marie Leblan :

Mise aux normes du conduit de cheminée.

Pose de radars pédagogiques Grande rue et rue d'Andelu :

Contrairement à ce que nous avons imaginé, le type de mât fourni nous contraint à passer par une entreprise de travaux publics pour la pose, ce qui a retardé la mise en place de ces équipements.

PLU :

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de son passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme), plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu sous la conduite du bureau d'études TOPOS, associant notamment les services de l'Etat : D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) et Architecte des Bâtiments de France, ainsi que la Chambre d'Agriculture. Les Marcquois ont été associés à cette procédure au travers d'une première réunion publique, et continueront à l'être lors d'une seconde réunion et lors de l'enquête publique. Cependant, il ne faut pas se voiler la face et être bien conscient que si l'on prenait en compte les possibilités résultant du POS précédent et l'ensemble des demandes et souhaits, on dépasserait très largement l'objectif de développement modéré que nous avons retenu (cet objectif est d'environ 950 habitants à l'horizon 2030, pour 735 à l'heure actuelle) ; comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, toute la difficulté de conduire le PLU repose dans cette équation : maintenir un développement modéré, assurer cependant un accroissement régulier et renouvelé de population, répondre aux critères de l'Etat – qui sont de densifier les espaces internes et de préserver au maximum les espaces agricoles et naturels externes à l'agglomération ; enfin, la Commission de Consommation des Espaces Agricoles est extrêmement stricte et réservée sur le passage en constructible de terres actuellement cultivées, y compris lorsque ces parcelles étaient pourtant déjà constructibles dans les POS précédents.

Vous avez pu constater que je n'ai pas fait de prévision ou de programmation de chantiers ou travaux nouveaux ; vous n'ignorez pas que des élections municipales auront lieu en mars 2014 (les dimanche 23 et 30), et parler de projets nouveaux pourrait être assimilé à de la propagande électorale par le biais d'un journal communal, ce qui est interdit par la loi.

Pierre Souin, Maire de Marcq-en-Yvelines